




Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat

- Approuvé le 19 mai 2021
- Mise à jour approuvée le 7 décembre 2021
- Modification simplifiée N°1 approuvée le 6 juillet 2022
- Mise en compatibilité N°1 dans le cadre d'une DUP - arrêté préfectoral du 17 mars 2025
- Déclaration de projet / Mise en compatibilité N°2 approuvée le 8 octobre 2025
- Modification simplifiée N°2 approuvée le 5 décembre 2025
- Modification de Droit Commun N°1 approuvée le 4 février 2026

- Légende**
- ZONES URBAINES**
- U
 - UXai
- ZONES AGRICOLES**
- A
 - Aenr
 - Ap
- ZONES NATURELLES**
- N
 - Np
- PRESCRIPTIONS**
- ⊙ Bâtiment susceptible de changer de destination (logement) - L151-11 Code de l'Urbanisme
 - ⊖ Corridor écologique terrestre remarquable protégé - L151-23 Code de l'Urbanisme
 - ⊖ Haie remarquable protégée - L151-23 Code de l'Urbanisme
 - ⊖ Corridor écologique terrestre remarquable protégé - L151-23 Code de l'Urbanisme
 - ⊖ OAP Lisières urbaines à protéger
 - ⊖ Réservoirs bocagers remarquables - L151-23 Code de l'Urbanisme
 - ⊖ Zone exceptionnellement inondée
 - ⊖ Zone fréquemment inondée
- Sur l'ensemble du territoire : OAP thématique Alignements d'arbres dans le Marais Mouillé
- Sur l'ensemble du territoire : OAP thématique Patrimoine hydraulique
- ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES**
- ▭ Limite communale
 - ▭ Bâti Dur
 - ▭ Bâti Léger
 - ▭ Limite parcellaire



Commune	N°	Désignation	Type / Détail
SANT-JEAN-DE-LIVERSAY	12	Bâtiment susceptible de changer de destination (logement) - L151-11 CU	(voir message)